

COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 11/2016-2021

**DEMANDE DE CREDIT
D'UN MONTANT DE CHF 2'040'000.00
EN VUE DE FINANCER L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE CREATION D'UN TROTTOIR A
LA ROUTE DE CHATAIGNERIAZ ET
L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU
CARREFOUR DES CHEMINS DE L'EPINETTE
ET DES NEYRUAZ**

Responsabilité du dossier :

Travaux publics

M. Jean-Pierre Debluë - municipal

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Etat actuel de la route / chaussée	4
3.	Description des travaux	5
4.	Démarches administratives et techniques	7
5.	Coûts des travaux	8
6.	Conclusions	9

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de développement des routes communales, la Municipalité souhaite procéder aux travaux suivants :

- Création d'un trottoir tout le long de la Route de Châtaigneriaz entre l'accès au Chemin des Goudons et le giratoire du Centre Sportif.
- Création d'un giratoire au carrefour de la route de Chataigneriaz, du chemin des Neyruaz et du Chemin de l'Épinette afin de ralentir et sécuriser l'ensemble des usagers.
- Reprise du profil de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux de type phono absorbant sur l'ensemble des tronçons concernés par ce projet.
- Mise en place d'un éclairage public (luminaires hauts) conforme aux normes uniquement dans les carrefours et aux passages piétons.
- Mise en place d'un éclairage public (bornes lumineuses basses) le long des deux tronçons droits.
- Des expropriations à l'amiable et des servitudes en faveur de la Commune pour passage public seront exécutées afin de pouvoir réaliser tous les aménagements prévus.



2. ETAT ACTUEL DE LA ROUTE / CHAUSSEE

Ce projet de réaménagement de la Route de la Châtaigneriaz débute au niveau du giratoire du Centre Sportif pour se terminer à la hauteur de l'accès au Chemin des Goudons qui est situé environ 55 mètres après le panneau de limitation à 50km/h marquant l'entrée du village de Founex.

Il s'agit d'une route communale permettant l'accès à la déchetterie de Founex par le Chemin de l'Épinette puis au village de Founex. Depuis le carrefour avec le Chemin de l'Épinette, cette route est interdite aux camions.

La vitesse maximale autorisée est de 80 Km/h sauf dans les derniers 55 mètres avant l'accès au Chemin des Goudons, où la vitesse est limitée à 50 Km/h.

Il n'y a aucune ligne de transports publics qui circule sur les tronçons faisant l'objet de ce projet de réaménagement.

Le présent projet est divisé en trois parties / tronçons distincts. A savoir :

1) Tronçon 1 : Giratoire du Centre Sportif – Carrefour de l'Épinette

Ce tronçon a une longueur d'environ 235 mètres. La largeur de la chaussée existante est variable entre 5.00 et 5.30 mètres sans trottoir.

Il n'y a pas d'éclairage public.

2) Carrefour de l'Épinette

Ce tronçon concerne le carrefour de la Route de la Châtaigneriaz avec le Chemin de l'Épinette et le Chemin des Neyruaz. Ce carrefour, composé de quatre branches, est actuellement régulé par des cédez-le-passage organisés autour d'un îlot planté d'un poirier.

Il n'y a pas d'éclairage public.

3) Tronçon n°2 : Carrefour de l'Épinette – Carrefour avec le Chemin des Goudons

Ce tronçon fait une longueur d'environ 380 mètres. La largeur moyenne de la chaussée existante est de 5.10 mètres sans trottoir.

Un éclairage public a été mis en place depuis l'entrée du village (limitation à 50km/h).

Le passage des camions est interdit sur ce tronçon.

Sur l'ensemble des trois tronçons décrits ci-dessus (environ 640 mètres) on peut constater les points suivants :

- Il n'y a actuellement aucun aménagement permettant aux piétons de se rendre du village au Centre Sportif en toute sécurité ; ceci a pour conséquence d'obliger ces usagers à marcher dans les banquettes ou sur la route, ce qui présente donc un risque non négligeable.
- Il n'y a pas de passages piétons ou d'aménagements permettant une aide à la traversée.
- Le nombre de véhicules qui empruntent ce tronçon est de moyenne importance (trafic journalier moyen sur les jours ouvrables de 2'000 véhicules/jours) avec peu de trafic de transit de véhicules mais avec un trafic de transit de poids lourds qui se rendent à la déchetterie.

De manière générale, le revêtement bitumineux est en mauvais état ainsi que, selon toute vraisemblance, une partie non négligeable des encaissements.

Conformément à la réglementation en vigueur, une campagne de tests a été réalisée afin de déterminer s'il y a une présence d'HAP (Hydrocarbure Aromatiques Polycyclique). Le résultat de ce test est négatif dans tous les échantillons, sur les 3 tronçons. En principe, il n'y a donc pas de revêtements bitumineux contenant des HAP.

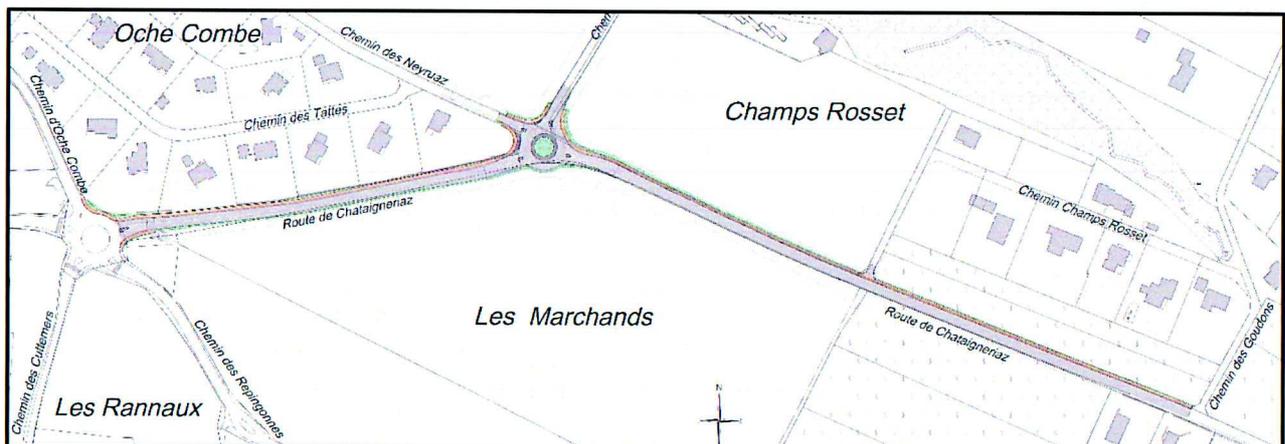
3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Création d'un trottoir sur toute la longueur du projet :

- L'objectif de cet aménagement est de créer un cheminement sécurisé. Les travaux prévus sont les suivants :
 - o Implantation côté Nord de la route.
 - o Trottoir d'une largeur constante de 1.70 m (y compris bordures).
 - o Pose d'une bordure haute type Etat VD avec une vue de 13cm en bord de chaussée et d'une bordurette 8/25 avec une hauteur de vue de 5cm pour marquer l'arrière du trottoir.
- Ces travaux nécessitent des emprises sur certaines parcelles privées adjacentes.
- La question de l'intégration d'une piste cyclable a fait l'objet d'une étude de variante mais, après discussion avec tous les intervenants, il est apparu que les emprises supplémentaires nécessaires auraient dû être obtenues par expropriations forcées sur des parcelles privées, ce qui n'est pas souhaité par la Municipalité.

2) Réfection de la chaussée :

- Pour tous les tronçons concernés par ce projet, les travaux suivants sont prévus :
 - Reprise du gabarit routier afin d'avoir une largeur de chaussée de 6.00 mètres sur le tronçon n°1 (Centre Sportif – Epinette) et de 5.50 mètres sur le tronçon n°2 (Epinette – Chemin des Goudons).
 - Reprise, si nécessaire, de l'encaissement de la chaussée.
 - Pose d'un nouveau revêtement bitumineux de type « phono absorbant » pour la couche de roulement (à l'exception du giratoire).
 - Délimitation du bord opposé au trottoir avec une ligne de pavés en granit.
- Reprise des pentes de la chaussée afin d'optimiser l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales provenant de la route dans des avaloirs avec sac dépotoir.
- Le passage d'une largeur de chaussée de 5.10 à 5.50 mètres a pour but de compenser la diminution théorique de largeur que vont ressentir les usagers suite à la pose d'une bordure haute pour délimiter le trottoir. Ces travaux seront réalisés sans emprises supplémentaires sur les parcelles privées.



3) Création d'un giratoire au carrefour de l'Epinette

- Le giratoire projeté a les caractéristiques suivantes :
 - Un diamètre extérieur de 26 mètres.
 - Un îlot central végétalisé d'un diamètre de 11 mètres.
 - L'anneau franchissable d'une largeur de 2.00 mètres.
 - La voie de circulation mesure donc 5.50 mètres de largeur.
 - La couche de roulement est un revêtement bitumineux de type AC 11H d'une épaisseur de 40mm.
- Les visibilitées sont garanties à chacune des branches du giratoire. L'effet modérateur de vitesse sera renforcé par une surélévation de l'anneau central. Des plantations sont prévues sur le noyau du giratoire et seront définies en collaboration avec les Services de la Commune.
- La création de cet ouvrage nécessite des emprises sur certaines parcelles privées adjacentes. Les modalités de ces acquisitions de terrain ont été discutées avec les propriétaires concernés et une convention les précisant a été signée.

4) Mise en place d'un éclairage public :

- Un éclairage public (luminaires hauts) conforme aux normes est prévu dans les carrefours et aux passages piétons afin de sécuriser les piétons après le coucher du soleil, avec les caractéristiques suivantes :
 - o Système d'éclairage dirigé uniquement côté chaussée afin de limiter au maximum la pollution lumineuse.
 - o Ecartement des mâts environ 30 m.
- Un éclairage public (bornes lumineuses basses) conforme aux normes est prévu le long des tronçons n°1 et n°2 afin de sécuriser les piétons après le coucher du soleil, avec les caractéristiques suivantes :
 - o Système d'éclairage avec des bornes basses (18cm) en éclairant seulement le trottoir.
 - o Ecartement des bornes environ 15 m.

5) Marquage et signalisation :

- Mise en conformité du marquage et de la signalisation verticale en collaboration avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).
- Pour rappel, la légalisation du marquage et de la signalisation doit se faire dans le cadre d'une publication FAO pilotée par la DGMR.

6) Perte de cultures :

Il est à noter que le budget comprend un montant pour les travaux d'arrachage d'un rang d'arbres fruitiers et d'un rang de vigne, ainsi que la perte de culture engendrée par cet arrachage. Il faut toutefois savoir que, dans le cadre des travaux, un maximum de mesures seront prises pour éviter cette mesure. Dans ce cas, il est bien évident que les pertes ne seront pas indemnisées. Par contre, si l'expérience nous démontre après travaux qu'un arrachage est inévitable, les montants prévus dans ce préavis permettront d'indemniser les propriétaires concernés.

4. DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Tous les services concernés (SITSE, Swisscom et Romande Energie) ont été informés des travaux afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

Ce projet a été préalablement approuvé par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) en date du 18 octobre 2015. Après son approbation par le Conseil communal, il devra encore faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Les conventions d'expropriation à l'amiable devront être signées par tous les intervenants avant (maximum trois mois) la mise à l'enquête publique de ce projet.

Toutes les demandes d'offre ont été traitées conformément à la Loi sur les marchés publics.

5. COÛTS DES TRAVAUX

Le montant total des travaux se résume de la manière suivante :

Description	Montant en CHF
Travaux de génie civil <ul style="list-style-type: none"> - Création du giratoire, reprise de la superstructure de la chaussée et création d'un trottoir. - Reprise des eaux de la chaussée. 	1'200'000.00
Installation d'un éclairage public <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture, mise en place et raccordement. 	90'000.00
Marquage et signalisation <ul style="list-style-type: none"> - Marquage provisoire. - Marquage définitif et panneaux de signalisation. 	25'000.00
Remise en état après travaux <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état des banquettes des abords de la chaussée et des propriétés riveraines. - Fourniture et pose de clôtures le long des parcelles n°247 et 346 selon convention d'expropriation. Longueur approximative de clôture 340 m. - Plantations pour remplacement d'arbres. 	95'000.00
Honoraires pour prestations géométriques <ul style="list-style-type: none"> - Implantations et ré-abornement. - Mise à jour du descriptif du DP pour cadastration (y compris taxes cantonales). 	20'000.00
Honoraires pour prestations d'ingénieurs civils <ul style="list-style-type: none"> - <u>Phase d'exécution</u> (plans exécution, direction travaux, mise en service). 	105'000.00
Pertes des cultures	100'000.00
Indemnités pour expropriations et servitudes de passage	80'000.00
Divers et imprévus (environ 10%)	170'000.00
Total HT	1'885'000.00
TVA 8.0 %	150'800.00
Total TTC	2'035'800.00
Total arrondi à	2'040'000.00

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 11/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 2'040'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de création d'un trottoir à la Route de Châtaigneriaz et l'aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz.
- Ouï** le rapport de la Commission des routes
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 11/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 2'040'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de création d'un trottoir à la Route de Châtaigneriaz et l'aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz.
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 2'040'000.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
- D'autoriser** la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans
- D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi approuvé par la Municipalité le 31 octobre 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :
Jean-Pierre Debluë



(Handwritten signatures in blue ink)

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'UN
MONTANT DE CHF 2'040'000.00 TTC EN VUE DE
FINANCER L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CREATION D'UN TROTTOIR A LA ROUTE DE
CHATAIGNERIAZ ET L'AMENAGEMENT D'UN
GIRATOIRE AU
CARREFOUR DES CHEMINS DE L'EPINETTE ET DES
NEYRUAZ**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 31 octobre 2016 en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, ainsi que de Madame Audrey Barchha, Madame Evelyne Pfyster-Jacob, Messieurs Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Madame Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de Monsieur Adrien Valloton chef de service.

Était également présent un représentant du bureau d'ingénieurs BSR, Bernard Schenk S.A.

Préambule :

Le budget 2017 objet du préavis No.12 qui sera traité lors de la même séance du conseil communal que le préavis No.11, prévoit une somme de CHF 1'000'000 en 2017 et une somme de CHF 1'223'500.- en 2018 pour un total engagé en 2020 sur les fonds de la Commune de CHF 2'000'000.—.

La différence de CHF 223'500.-- s'explique par le fait que ce montant est une contribution pour ce projet de l'Ecole internationale de Châtaigneriaz. Ce montant a été versé en avance en 2014.

Ce projet objet du préavis No. 11 sera donc valablement porté au budget si le préavis No. 12 est accepté. Le préavis No. 11 demande l'autorisation de financer par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt si nécessaire. La capacité d'endettement pourrait donc être potentiellement sollicitée par ce préavis.

Lors de séance du conseil communal il sera opportun de traiter au préalable le préavis No. 12, puis le préavis No.13 (plafond d'endettement), puis de traiter le préavis No. 11.

Cette procédure suivie, le budget 2017 accepté, le plafond d'endettement accepté, il sera alors valablement temps d'entrer en matière sur cette demande de crédit.

Considérations :

Sur la base d'un budget 2017 accepté, la commission des finances peut utilement faire état du tableau de dépouillement des offres qu'elle a pu consulter.

Le coefficient 65 sur 100 a été attribué à la dimension « **prix** », 10 sur 100 sur la « **capacité en personnel** » et 10 sur 100 pour le « **planning et phasage** ».

Le coefficient très fort pour la dimension « prix » a fait en sorte que le moins-disant (l'offre la moins chère) a remporté la place No.1 au classement final. La Municipalité nous a indiqué avoir retenu ce fournisseur.

La commission des finances a eu accès au tableau des données synthétiques mais n'a pas eu accès au tableau de données brutes (la liste des prix en CHF TTC plus particulièrement).

La contribution de l'Ecole Internationale ne sera pas à rembourser si le projet ne se réalise pas. Les CHF 223'500.— devront néanmoins être utilisés pour un projet qui lui sera utile. Le projet est donc très largement financé puisque CHF 2'223'500.— seraient engageables pour une demande de CHF 2'040'000.--

Conclusions :

Considérant les éléments présentés, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver, le préavis municipal N° 11/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 2'040'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de création d'un trottoir à la Route de Châtaigneriaz et l'aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz.

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'040'000.00 TTC,

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante,

D'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire,

D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans,

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Fait à Founex, le 27 novembre 2016.

Les Membres de la Commission des finances,

Marc Barbé

Francois Girardin

Gerhard Putman-Cramer

Laurent Kilchherr

Hervé Mange

Excusés : Maurice Michielini, Jean Righetti

Rapport de la Commission des routes concernant le:

Préavis municipal N°11 / 2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 2'040'000.00 TTC pour financer la création d'un trottoir Rte de Châtaigneriaz et aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal N° 11 / 2016-2021, nous a été présenté 31 octobre 2016 par Mr Nydegger du bureau BS+R (Bernard Schenk SA) et Jean-Pierre Debluë Municipal, et en présence de Mr le Syndic François Debluë, Mr Adrien Vallotton et Mme Claudine Luquiens secrétaire municipale.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis ce même jour afin d'examiner en détail le préavis.

A. Préambule

Dans le cadre de l'entretien et le développement du réseau des routes communales la Municipalité souhaite engager les travaux suivants au long de la route de Châtaigneriaz :

-Reprise du profil de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux phonoabsorbant (antibruit).

-Création d'un giratoire au carrefour avec les chemins de l'Épinette et des Neyruaz.

-Création d'un trottoir entre le chemin des Goudons et le Centre Sportif.

-Installation d'un éclairage à la hauteur des intersections (éclairage haut).

-Installation d'un éclairage du trottoir le long des deux sections droites (balises lumineuses au ras du sol).

-Les travaux seront mis à profit par les SITSE pour remplacer une conduite d'eau potable entre le chemin de l'Épinette et le chemin des Goudons d'une part, et d'autre part le redimensionner et déplacer sur la route de Châtaigneriaz le collecteur EC reliant le ch. d'Oche-Combe à la route du Châtaigneriaz, canalisation qui passe actuellement sous des parcelles privées.

B. Buts du projet

Permettre le cheminement sécurisé des piétons entre le village et le Centre Sportif par un trottoir et des aides à la traversée, ainsi qu'un éclairage public « discret ».

Réhabiliter la chaussée qui est en mauvais état et la rendre plus silencieuse.

Sécuriser le carrefour avec les chemins de l'Épinette et des Neyruaz par un giratoire en remplacement du carrefour actuel qui est quelque peu « atypique ».

Profiter d'une synergie avec le besoin des SITSE de procéder eux aussi sur ce tronçon à des travaux importants.

C. Description des réalisations

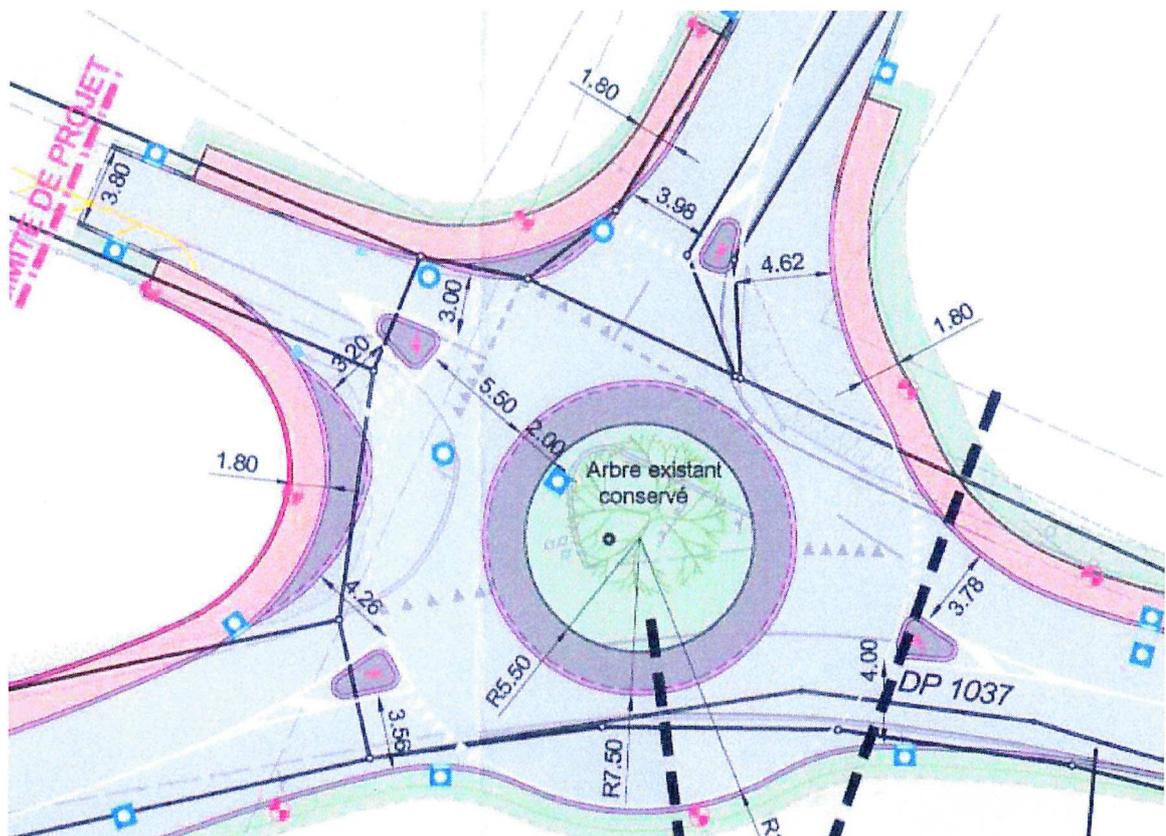
-Création d'un trottoir d'une largeur d'1m80 sur l'ensemble du tracé.

-Elargissement du tronçon routier Centre Sportif- Épinette à une largeur de 6m, (contre 5m10 à 5m50 actuellement) pour permettre le transit des poids lourds desservant la déchetterie.

-Passage de celui entre Épinettes et Goudons de 5m10 à 5m50 de largeur. Il sera, comme actuellement, interdit au poids lourds sauf exceptions (trafic agricole, urgences).

-Le giratoire sera axé sur le poirier existant qui sera conservé.

Ses dimensions seront conformes au plan suivant :



-Pose d'un bitume de type « phonoabsorbant » à l'exception de la zone du giratoire pour des raisons de résistance à l'usure.

D. Travaux

Le début des travaux est planifié dès février 2017 pour une durée de 10 mois répartis en 2 phases : Tronçon 1 : Centre Sportif-Epinettes, tronçon 2 : Epinette-Goudons.

Pour chacune des étapes, le tronçon sera fermé à la circulation afin de permettre un avancement rapide des travaux. Le passage de véhicules d'urgence sera garanti dans la mesure du possible.

E. Démarches administratives et techniques

Ce projet a reçu l'aval de la DGMR (Dir. Gén. Mobilité et de Routes) et doit encore faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Des conventions d'expropriation à l'amiable doivent encore être obtenues.

Des compensations financières seront consenties pour les « pertes de culture » consécutives à l'emprise du nouveau gabarit sur le domaine agricole.

F. Observation

La Commission observe que la limitation de vitesse actuelle (80km/h) sur la route de Châtaigneriaz est conservée et que la visibilité à l'approche du giratoire en venant du Centre Sportif est limitée par la haie bordant la route.

De ce fait, les véhicules arrivant à la hauteur du giratoire devront observer une prudence accrue à l'approche de celui-ci.

G. Conclusion

Tenant compte des nombreux avantages amenés par le présent projet, la Commission des routes approuve le crédit de réalisation tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 11/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 2'040'000 TTC en vue de financer les travaux de réfection et d'amélioration de la Route de Châtaigneriaz

Ainsi fait à Founex, le 28 novembre 2016

Pour la Commission des routes :

Catherine Mikton

Robert Veluz

Emile Camilo

Rui Silva-Martins

Stefania Impellizzeri

Alexandra de la Tour d'Auvergne

Philippe Magnenat